

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2811

présenté par
M. Davi

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	100 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	100 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons un plan de compensation financière de la hausse du coût de l'énergie prévue pour 2024 pour les universités et les centres de recherche.

Selon le gouvernement, la hausse des tarifs de l'électricité est estimée à 10% pour 2024.

Les activités de recherche et d'enseignement doivent pouvoir se dérouler sans interruption pédagogique, sans un recours au distanciel non justifié pédagogiquement. L'autonomie des universités et la sobriété ne doivent pas être un prétexte pour une dégradation des conditions de travail et d'enseignement.

Le présent amendement propose :

- de diminuer de 100 000 000 euros en AE et CP l'action 2 *Agence nationale de la Recherche* du programme 172 *Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires* ;
- d'abonder de la même somme l'action 15 du programme 150 *Formations supérieures et recherche universitaire*.